



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe pour 2023

Document d'action « Transition Verte à Sao Tomé-et-Príncipe »

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé	Transition Verte à Sao Tomé-e-Príncipe
CRIS/OPSYS	Référence opérationnelle OPSYS : ACT-62001
Acte de base	Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République démocratique de São Tomé e Príncipe (STP)
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi- Annuel République démocratique de São Tomé e Príncipe 2021-2027 ¹ . Partenariat fondé sur la gouvernance et la démocratie, la transition verte et le développement humain
5. Lien avec les objectifs du PIP / résultats attendus concernés	L'action contribuera aux objectifs spécifiques (OS) et résultats attendus (RA) suivantes : OS 2.1 : Promouvoir une approche intégrée pour la protection de l'environnement et le développement des chaînes de valeur durables (CAD 410, CAD 311) RA 2.1.2 : Les opportunités d'emplois durables dans le secteur agricole et dans le secteur de la pêche sont augmentées, ciblant particulièrement les femmes et les jeunes. OS 2.2 : Promouvoir le développement du tourisme durable et la création d'emplois verts (CAD 113, CAD 332) RA 2.2.1 : La création d'emplois durables dans le secteur du tourisme est stimulée ;

¹ Décision de la Commission relative à l'adoption du programme indicatif pluriannuel pour la République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe pour la période 2021-2027, C(2021)9264 final du 15.12.2021.

	RA 2.2.2 : La formation professionnelle de STP, complémentaire à l'éducation de base, a adapté ses filières aux besoins des acteurs du secteur privé dans le secteur du tourisme, ciblant particulièrement les femmes et les jeunes.			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine prioritaire, secteurs	Domaine prioritaire 2 : Transition verte et secteurs, CAD 113, CAD 332, CAD 410			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal (1 uniquement) : ODD 15 - Vie terrestre</p> <p>Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles :</p> <p>ODD n°1 - Pas de pauvreté</p> <p>ODD n°2 - Faim « Zéro »</p> <p>ODD n°4 - Éducation de qualité</p> <p>ODD n° 5 – Égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD n°8 - Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD n°12 - Consommation et production responsables</p> <p>ODD n°13 - Lutte contre le changement climatique</p>			
8 a) Code (s) CAD	<p>CAD 410 Protection de l'environnement générale 40%</p> <p>CAD 332 Tourisme 30%</p> <p>CAD 113 Formation professionnelle 30%</p>			
8 b) Principal canal de distribution @	Organisations Non Gouvernementales et Société Civile - 20000			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags :	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation @ Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Connectivité @ Tags : connectivité numérique énergie transport santé éducation et recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Migration @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités@	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUDGET INFORMATION				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire) : 14.020121 Coût total estimé : 3 550 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 3 550 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)²	Modalité du projet Gestion directe par subventions			

1.2 Résumé de l'Action

<p>L'objectif général de l'action « Transition Verte à São Tomé e Príncipe » est la relance du tourisme comme moteur de croissance et de création d'emplois. L'objectif spécifique consiste à promouvoir une approche intégrant la protection de l'environnement et le développement des chaînes de valeur durables et inclusives.</p> <p>Le programme se décline en deux axes d'intervention :</p> <p>-1- consolidation d'un appareil réglementaire et de systèmes de gestion des ressources naturelles pour le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité,</p> <p>-2- développement d'un tourisme durable, inclusif et de qualité, basé sur les services écosystémiques, et articulé autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2.1- d'une offre touristique durable et responsable créatrice d'emplois verts et décents pour les communautés des aires protégées et de leurs zones périphériques, ciblant particulièrement les femmes et les jeunes. -2.2- d'une formation professionnelle des acteurs privés dans le secteur du tourisme (éco, et agro-tourisme, tourisme culturel, scientifique), selon la perspective de genre et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains. <p>La consolidation de l'appareil réglementaire et des systèmes de gestion se fera par un appui à la surveillance et à la protection des habitats particuliers au niveau des Aires Protégées et des forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC). L'offre touristique durable et responsable visera à la fois le respect des règles et systèmes consolidés par le premier axe et par le développement de chaînes de valeur créatrices d'emploi décent et inclusif (éco/agro-tourisme, infrastructures touristiques durables). La formation et le renforcement des capacités seront réalisés en utilisant les offres de formation de l'Ecole nationale de tourisme récemment créée et en développant des partenariats avec des instituts renommés au niveau du continent africain.</p> <p>Cette action de EUR 3 550 000, programmée sur une période de quatre ans, contribue à la réalisation des objectifs spécifiques 2.1 et 2.2 du Programme Indicatif Multi- Annuel de São Tomé e Príncipe 2021-2027³, (OS 2.1 : Promouvoir une approche intégrée pour la protection de l'environnement et le développement des chaînes de valeur durables (CAD 410) et OS 2.2 : Promouvoir le développement du tourisme durable et la création d'emplois verts (CAD 113, CAD 332).</p> <p>L'action contribuera principalement à l'ODD 13 (Mesures de lutte contre le changement climatique), mais aussi aux ODD 1, 2, 4, 8, 12, sur l'amélioration du bien-être des populations et l'ODD 15 sur la protection de la biodiversité. L'action contribue également à l'ODD 5 dans la mesure où elle intègre les aspects transversaux de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle</p>
--

² Art. 27 NDICI

³ Décision de la Commission relative à l'adoption du programme indicatif pluriannuel pour la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour la période 2021-2027, C(2021)9264 final du 15.12.2021.

contribue à la réduction des inégalités en promouvant un tourisme générateur de revenus pour les paysans ou les pêcheurs. Elle intègre la transition digitale qu'il s'agisse des compétences de bases des paysans/pêcheurs accueillant des touristes ou du développement de plateformes numériques d'offres touristiques attrayantes, avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes.

Cette action s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de Transformation 2030⁴ du Gouvernement de STP qui vise à accélérer la croissance des emplois via une diversification économique garantissant la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

São Tomé e Príncipe (en abrégé, STP) est un petit État insulaire en développement (PEID) africain. Situé dans le golfe de Guinée, le pays est composé de deux îles et de plusieurs îles et îlots plus petits, d'une superficie totale de 1001 km². Aujourd'hui, la population du pays s'élève à environ 215 000 habitants, dont 65 % vivent en dessous du seuil de pauvreté et environ 30% vivent sans électricité. En 2019, le taux de chômage était proche de 13,4%. En 2020 le PIB réel a progressé de 3%, une croissance soutenue principalement par les dépenses publiques financées par des ressources extérieures. Les estimations pour 2021 montrent une tendance à la baisse du rythme de croissance du PIB (+1,8%), une tendance confirmée par les projections relatives à 2022 (+1,4%). Ce ralentissement de la croissance économique s'explique par les impacts de la crise COVID et de la guerre en Ukraine. Le Gouvernement s'est engagé, à travers son « Agenda de Transformation 2030 », à accélérer la croissance des emplois via une diversification économique garantissant la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Le « Plan National de Développement Durable 2020-2024 » (PNDD), prévoit la mise en œuvre de cette stratégie en anticipant les risques d'inflation qui pourrait dépasser les 20% en 2023 ; inflation alimentée par l'augmentation des cours internationaux des produits alimentaires et du pétrole.

Il est important aussi de mentionner l'impact des inondations qui ont frappé le nord du pays fin décembre 2021, avec des effets négatifs sur l'agriculture (y compris sur les filières d'exportation, telles que le cacao). Par ailleurs, ces inondations ont abimé des infrastructures routières clés et aggravé les problèmes chroniques d'électricité du pays. Ces enjeux physiques et socio-économiques rendent STP très vulnérable aux aléas climatiques.

STP est couvert de forêts primaires et secondaires qui renferment une importante biodiversité riche d'espèces floristiques et faunistiques caractérisée par un endémisme important. Les forêts constituent un puits de carbone significatif et leurs richesses paysagère et biologique sont une attraction touristique d'importance.

Cependant les écosystèmes terrestres et marins de STP sont soumis à une forte pression à travers l'expansion désordonnée des zones urbaines, la déforestation et la dégradation des forêts, l'utilisation illégale des terres protégées, la dégradation des sols, la surexploitation des ressources halieutiques et la pollution des eaux. Les changements climatiques induisent des problèmes tels que la réduction des précipitations et la réduction des débits des rivières, les inondations, la perte de biodiversité et l'augmentation de l'érosion côtière, qui sont en même temps des éléments clés de la résilience aux changements climatiques et qu'il faut renforcer.

Pour faire face aux pressions, aux risques climatiques et aux contraintes de développement économique de STP, le Gouvernement a élaboré plusieurs cadres stratégiques notamment son « Agenda de Transformation 2030 », a défini sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de STP pour un développement à faible émission de carbone et résilient et a créé deux parcs nationaux, pour assurer la conservation de la biodiversité : le Parc National d'Obô de São Tomé et le Parc National d'Obô de Príncipe. Toute l'île de Príncipe et les îlots environnants sont classés par l'UNESCO comme réserve de biosphère. 21 forêts de haute valeur de conservation (HVC) potentielles ont été identifiées sur l'île de São Tomé et 25 forêts HVC potentielles sur l'île de Príncipe et ses îlots environnants. Des aires marines protégées ont été créées récemment pour la gestion des ressources marines : 6 dans la zone de l'île de Príncipe et 2 dans la zone de l'île de São Tomé.

Il convient de souligner que cette action « Transition verte » contribue aux objectifs du Global Gateway en (1) améliorant la gestion des aires protégées ou à haute valeur de conservation et (2) en développant un secteur du tourisme durable pour « investir dans les jeunes entreprises en Afrique » à travers la mise en place d'une formation professionnelle pour la création de micro-entreprises dans les filières de l'agriculture et de la pêche tournées vers

⁴ http://www.stpdados.info/sites/default/files/2021-08/Agenda_de_transformac%CC%A7a%CC%83o_2030_0.pdf

l'agro-tourisme. Dans le cadre de ces deux thèmes, le développement de technologies numériques sera appuyé. Deux catalyseurs renforcent cette action tout en assurant la cohérence entre les dimensions régionale et nationale : (1) l'appui aux parcs nationaux via le programme ECOFAC et (2) l'appui à l'autonomisation des femmes et des jeunes spécifiquement dans les filières agricole et pêche durables à travers le renforcement des actions de la société civile (IVCDI-CSO et 11^e Fonds Européen de Développement (FED)). D'autres projets en cours financés par l'UE pourront offrir des opportunités de synergies, notamment le projet « Appui aux Filières Agricoles d'Exportation » (FED 2021/422-745, 4 500 000 EUR) et le projet « Gestion des paysages à São Tomé e Príncipe » (ENV 2020/420-182, 2 320 000 EUR).

L'action proposée perpétue le soutien à la mise en place d'un développement économique durable, qui répond aux questions environnementales les plus urgentes (lutte contre la dégradation de l'environnement, protection de la biodiversité, adaptation aux changements climatiques, réduction des risques de catastrophes). En même temps il s'agit de développer les secteurs économiques tels que l'agriculture, la pêche et le tourisme, qui ont le potentiel de créer des opportunités d'emploi dans l'économie formelle, surtout pour les jeunes, les femmes et les personnes vivant dans des conditions de plus grande vulnérabilité. Avant la pandémie du COVID, le tourisme était un important moteur de croissance et de création d'emplois et cette action va redonner un rôle moteur au tourisme dans l'économie santoméenne. Elle s'aligne sur les objectifs de l'Agenda 2030 du Développement Durable des Nations Unies (ODD4 Education de qualité, ODD8 Travail décent et croissance économique, ODD15 Vie terrestre) et l'Agenda 2063 : « The Africa we want » de l'Union africaine. L'action conforte les engagements souscrits dans le cadre de l'accord de Paris à la COP 15. Elle s'inscrit également dans la 3^e priorité de la feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile 2019-2022. Elle contribuera également à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes, GAP III⁵, qui fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une priorité transversale de l'action extérieure de l'UE.

Au niveau national l'action alimente la dynamique de développement en s'alignant sur plusieurs documents politiques importants :

- L'Agenda de Transformation 2030 et son Plan National de Développement Durable.
- La CDN de 2021 qui met l'accent sur les forêts gérées durablement, résistantes aux changements climatiques, la réduction de l'abattage illégal et la gestion des zones protégées.
- Cette action contribuera également à l'opérationnalisation de l'arsenal juridique santoméen dans les secteurs des ressources naturelles et touristique : les lois et décret qui réglementent d'une part la gestion des aires protégées et des HVC et d'autre part l'hôtellerie et le tourisme.

L'action permettra donc à l'UE de consolider sa position de partenaire préférentiel pour accompagner le pays dans ses ambitions climatiques, ainsi que dans le développement de son économie.

2.2 Analyse des problèmes

Analyse des problèmes :

L'économie de STP, comme celles des petits États insulaires en développement (PEID), est fortement affectée par le caractère insulaire du pays : sa fragilité, ses ressources limitées et sa faible capacité d'absorption. D'où l'extrême vulnérabilité aux chocs extérieurs et la forte dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement qui finance plus de 90% des dépenses d'investissement. Le secteur tertiaire, largement informel, représente environ 60% du PIB et emploie 60% de la population active, tandis que les secteurs primaire et secondaire contribuent chacun pour 20% du PIB, selon les données les plus récentes. La faible diversification de l'économie de STP et sa forte sensibilité à la demande et aux cours mondiaux du cacao font que la balance courante, à l'exception des transferts officiels, est structurellement déficitaire. Pour tous les états insulaires les opportunités et les frais de transport sont un facteur additionnel et limitant pour les exportations et les importations, encore plus pour l'Île de Principe, pour qui pratiquement tous les transports passent par l'île de São Tomé. En conséquence, les prix des produits importés sont élevés et la compétitivité des exportations est affaiblie. La pression sur les ressources naturelles locales est élevée, aussi en raison de la demande intérieure de produits alimentaires et de matériaux de construction civile.

Environ 50% de la population active travaille dans le secteur agricole. L'accès à la terre reste un problème majeur en raison de la superficie limitée du pays et de son relief accidenté ainsi que de la dégradation des sols. La

⁵ Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne JOIN(2020) 17 final du 25.11.2020

moitié des agriculteurs possède des actes de propriété pour leurs terres ; on ne compte qu'un tiers de femmes parmi ceux-ci. **Le système de production agricole qui alimente le marché intérieur repose essentiellement sur une agriculture de subsistance.** La faiblesse des infrastructures, notamment dû à l'absence de service public d'appui et de coordination, contraint STP à importer une grande partie de ses denrées alimentaires.

Les menaces qui pèsent sur les espèces marines STP sont la surpêche et la pollution agricole et industrielle. En raison de la pression accrue sur les stocks de poissons, les pêcheurs doivent s'éloigner de plus en plus de la côte. Ils emploient souvent des méthodes de pêche destructrices et/ou illégales, notamment l'utilisation de grenades à main ou de filets à petites mailles, en particulier dans les pêcheries côtières. Ces pratiques entraînent des dommages importants aux écosystèmes, un risque accru pour la vie marine et la surpêche. Une pression accrue sur des stocks de poissons déjà surexploités a entraîné une hausse du prix du poisson sur les marchés locaux. Compte tenu de l'importance centrale du poisson comme source de protéines pour la population, ces pressions sont particulièrement préoccupantes.

STP est fortement dépendant des importations alimentaires ce qui rend la disponibilité de nourriture imprévisible : il n'y a pas de port en eau profonde et, par mauvais temps, l'atterrissage est difficile sur les courtes pistes d'atterrissage du pays. De plus, aucune céréale n'est cultivée sur les îles. Le pays est sujet aux aléas climatiques tels que les inondations et les glissements de terrain qui affectent négativement le développement des cultures, l'accès routier, et détruisent les maisons et les biens des ménages. L'insécurité alimentaire est donc une menace pour la population, mais aussi pour l'approvisionnement des structures hôtelières.

Environ 65 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, qui touche beaucoup plus les femmes (71,3%) que les hommes (63,4%) et semble négativement corrélée au niveau d'éducation. Elle est également corrélée à la situation sur le marché du travail, sa prévalence étant beaucoup plus modeste parmi la population active que la population sans emploi, cette dernière constituant le groupe socio-économique le plus pauvre. La fragilité de la situation des femmes se répercute sur les ménages qu'elles dirigent et par conséquent la pauvreté est plus répandue parmi les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes. Le taux de chômage à São Tomé e Príncipe est de 8,4 % et touche plus de femmes que d'hommes.

Avec 61 % de la population de moins de 25 ans, le marché du travail n'est pas en mesure d'absorber le grand nombre de jeunes non qualifiés et peu scolarisés. Les taux d'inscription à l'éducation de base sont élevés, mais la qualité de l'éducation ne permet pas à la plupart des jeunes d'accéder avec succès au marché du travail formel. La forte croissance annuelle nette de la population de 2 % exerce des pressions supplémentaires sur le système éducatif. Les grossesses précoces (22 % des filles ont leur premier enfant avant 18 ans) réduisent souvent les chances des filles de bénéficier d'une éducation de qualité. L'égalité de genre est inscrite dans la Constitution nationale et réitérée dans les différentes législations. Il ne semble pas y avoir d'écart entre les sexes dans l'accès à l'éducation et à la santé. Plusieurs femmes occupent des postes de décision élevés au niveau national. La participation des femmes à la prise de décision au niveau local est marginale. Les attitudes culturelles semblent reléguer les femmes à des rôles plus traditionnels, tels que le ménage et la garde des enfants ; tout en limitant leur accès aux opportunités économiques principalement à l'emploi (indépendant) dans le secteur informel. Le secteur du tourisme offre plus d'opportunités aux femmes que beaucoup d'autres secteurs et peut fournir un environnement propice à leur mobilité ascendante. À cet égard, le Plan stratégique du tourisme du pays note que les femmes représentent 53 % de la main-d'œuvre touristique de STP⁶. Mais d'un point de vue plus régional, en Afrique les femmes sont souvent représentées dans les emplois les plus faiblement rémunérées – serveuse, femmes de ménage, vendeuses des agences de voyage ou guides touristique. Cette ségrégation est ancrée dans les stéréotypes de genre discriminatoires en tant que ménagère, qui placent des nombreux postes «féminins» dans le prolongement des travaux domestiques⁷. De même, de manière générale, en raison des causes structurelles de l'inégalité entre les sexes, les femmes ont moins accès aux programmes de formation et d'autonomisation dans des postes plus masculinisés.

Les changements climatiques induisent des problèmes tels que la réduction des précipitations et la réduction conséquente des débits des rivières, les inondations, la perte de biodiversité, la pollution des rivières, des ruisseaux et des sources par les produits chimiques et l'augmentation de l'érosion côtière. L'expansion désordonnée des zones urbaines, la déforestation et la dégradation des forêts, l'utilisation illégale des terres sous statut de conservation et la dégradation des sols font également partie de la liste des problèmes.

⁶ Gender country profile São Tomé e Príncipe (2021)

⁷ Le développement économique en Afrique Rapport 2017 Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive

Le pays est couvert de forêts primaires et secondaires de haute qualité et compte une importante richesse d'espèces floristiques et faunistiques, notamment d'oiseaux, d'insectes, de plantes et d'espèces marines, même si sa diversité de mammifères, de reptiles et d'amphibiens est limitée. La flore et la faune intérieures des îles présentent une proportion importante d'espèces endémiques. Cependant, le développement socio-économique et les pratiques non durables menacent les écosystèmes et la biodiversité. La dernière version de la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Biodiversité, SNPAB II (2015-2020)⁸ cite les pressions suivantes impactant les écosystèmes naturels :

- Développement agricole à grande échelle ;
- Développement des infrastructures hydro-énergétiques ;
- Agriculture de subsistance, dont l'exploitation du vin de palme, s'étendant aux aires protégées ;
- Perturbation des écosystèmes par la collecte des ressources et l'exploitation forestière ;
- Impact des espèces exotiques sur les habitats (espèces végétales envahissantes, animaux domestiques) ;
- Prédation par les espèces introduites (rats, singes, civette, belette) ;
- Dégradation des écosystèmes côtiers et marins (pêche non durable, pollution) ;

Le tourisme prend de plus en plus d'importance dans l'économie du pays en raison de l'offre d'un produit de valeur unique. Entre 2010 et 2016, le nombre de touristes visitant STP est passé de 8 000 à 29 000, soit une augmentation de 263 %. **Malgré une croissance importante et encourageante, l'exploration du potentiel touristique des ressources naturelles, historiques et culturelles de São Tomé et Príncipe en est encore à ses balbutiements.** Les opportunités de revenus et d'emplois que crée le tourisme sont d'une grande importance économique. **Par conséquent, le gouvernement de São Tomé et Príncipe a donné la priorité au développement du tourisme dans son programme de transformation.** Une analyse du secteur élaborée par la Banque Mondiale a identifié les facteurs limitants suivants du secteur :

- Prix élevé (billets d'avion) ;
- Conditions sanitaires ;
- Réseau d'électricité et d'eau ;
- Accessibilité internationale, inter-îles et transports internes ;
- **Manque de qualification des ressources humaines ;**
- **Manque de qualité de l'offre (animations, infrastructures hôtelières) et des prestations touristiques (signalisation) ;**
- Manque de prise de conscience de l'importance du tourisme ;
- Manque de soutien à l'investissement ;
- Difficultés d'accès à l'argent ;
- Manque d'informations en ligne sur la destination ;
- Offre limitée des structures d'éco-tourisme.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Du côté du gouvernement, le projet sera porté principalement par **les services en charge du Tourisme** (Direction Générale de Tourisme), en collaboration étroite avec le Ministère des Infrastructures, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (**Direction Générale de l'Environnement**) ayant mandat dans les Parcs Nationaux, le Ministère de la santé, du Travail et des affaires sociales, le Ministère de la Jeunesse et du Sport (**Direction de l'Entreprenariat**), et le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Développement Rural (**Direction Générale de la Pêche, Direction Générale des Forêts et de la Biodiversité**) en charge des forêts et des pêches en dehors des Parcs. Les acteurs clés du Gouvernement de la Région Autonome de Príncipe sont la Présidence régionale, le Secrétariat régional du tourisme, de l'économie et de la culture, et le Secrétariat régional de la biosphère, de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural. La loi sur la conservation de la faune, de la flore et des aires protégées (Loi n°11/1999) a créé le Conseil de Conservation de la Faune, de la Flore et des Aires Protégées (**CONFFAP**) qui est un conseil collectif de droit public, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative, financière et patrimoniale. En tant qu'organe décisionnel et stratégique, le CONFFAP est en théorie responsable de la gestion des aires protégées dans leur ensemble, cependant plus de 20 ans après sa

⁸ <https://www.cbd.int/doc/world/st/st-nbsap-v2-en.pdf>

création, le CONFFAP n'est toujours pas opérationnel. Les institutions en charge des politiques d'égalité et de jeunesse seront aussi impliquées dans l'action.

Du côté de la société civile, le projet bénéficiera **aux coopératives gérées par des femmes et aux communautés engagées dans l'agriculture et la pêche**, qui ont chacune des caractéristiques socio-économiques spécifiques et différentes. Les femmes de pêcheurs sont principalement engagées dans le commerce du poisson mais ne se tournent pas facilement vers l'agriculture. Les emplois développés dans le cadre du projet offriront des opportunités aux membres des communautés agricoles (agroforesterie et agriculture durable, agrotourisme) et de pêche (notamment tourisme de vision) ainsi qu'aux citadins (services touristiques divers). Plusieurs communautés locales ont déjà été sensibilisées et/ou appuyées dans le cadre des projets divers liés à la conservation (en particulier sous les différentes phases du programme régional ECOFAC), offrant des ouvertures pour la stratégie de mobilisation et de multiplication du projet de Transition Verte.

Egalement concernées plusieurs ONG nationales représentant la société civile : la Fondation Principe créée en 2015 (conservation terrestre et marine de Principe), MARAPA créée en 1999 (pêche artisanale et protection environnement marin), et l'Association Monte Pico (assistance à la recherche, guidage et sensibilisation PNOT) et les ONGs à vocation environnementale regroupées au sein de la Fédération des organisations non gouvernementales de São Tomé e Príncipe (FONG-STP).

Les ONG internationales principales travaillant à São Tomé et Príncipe sont Birdlife International depuis 2006, OIKOS depuis 2015, Fauna & Flora International depuis 2017, Association PROGRAMA TATÔ depuis 2020, l'ONG italienne ALISEI et l'ONG TESE.

Les autres parties prenantes importantes sont le secteur privé dont les opérateurs de la filière du tourisme (tels que le groupe Here Be Dragons (HBD) et Africas Eden), les associations de professionnels du tourisme (la Plateforme de Tourisme Responsable et Durable, PTRS), et l'Association de Tourisme de STP), les coopératives agricoles, les agro-industriels (entre autres Société Agripalma, Valudo, Satocao, Diogo Vaz et Claudio Corallo) et les micro-entreprises informelles des secteurs agricoles et pêche, en particulier celles gérées par les femmes.

Enfin, deux institutions créées récemment sont également actives dans les axes d'intervention de cette action :

- **L'Ecole Nationale de Tourisme à São Tomé**, dont la création est financée par la Banque Mondiale et le plan d'enseignement est assuré par l'Ecole Supérieure des Technologies et du Management de Madeira (Portugal) ;
- **Le Réseau d'incubateurs et d'accélérateurs, REINA** à São Tomé qui est un centre d'appui et de coaching autonome pour la promotion des initiatives de petits entreprises, lié à la Direction de l'entrepreneuriat du ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Entrepreneuriat, et financé par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et résultats attendus

L'objectif général de l'action « Transition Verte à São Tomé e Príncipe » est la relance du tourisme comme moteur de croissance durable et de création d'emplois verts décents, durables et inclusifs.

L'objectif spécifique consiste à promouvoir une approche intégrant protection de l'environnement et le développement des chaînes de valeur durables, inclusives et sensibles au genre.

Les produits de cette action contribuant à cet objectif spécifique (effet attendu) sont les suivants :

-1- l'appareil réglementaire et les systèmes de gestion des ressources naturelles pour le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité (y compris la promotion des droits humains et l'égalité entre les sexes) sont consolidés,

-2- développement d'un tourisme durable, inclusif et de qualité, ciblant particulièrement les femmes et les jeunes, basé sur les services écosystémiques, et articulé autour :

-2.1- d'une offre touristique durable et responsable créatrice d'emplois verts, décents et sensibles au genre pour les communautés des aires protégées et de leurs zones périphériques,

-2.2- d'une formation professionnelle des acteurs privés dans le secteur du tourisme (éco et agro-tourisme, tourisme culturel, scientifique), selon la perspective de genre et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1 :

- 1.1.1 Sensibilisation des parties prenantes sur la conservation de la biodiversité et l'économie verte dans le cadre de la mise en œuvre des activités, avec une attention particulière au rôle et l'impact sur les vies des communautés en tant que détenteurs de droits, et en particulier des femmes et des jeunes,
- 1.1.2 Renforcement de la gestion des Parcs Naturels et des forêts à HVC et de leurs périphéries y compris l'accompagnement des mises à jour réglementaires par un appui à la surveillance des Parcs Naturels et des forêts à HVC et de leurs périphéries.
- 1.1.3 Soutient à un système de planification de l'usage des terres des Parcs Naturels, des forêts à HVC et de leurs périphéries pour éviter la déforestation et dégradation, et des normes associées (biodiversité, connectivité, etc.). Promotion d'activités agricoles et agroforestières suivant des approches durables selon des normes claires concernant l'utilisation des intrants chimiques (engrais, pesticides, herbicides) et l'usage du labour.

Activités liées au produit 2.1 :

- 2.1.1 Identification avec de petits producteurs agricoles (y compris des femmes et des jeunes) d'activités économiques dans le domaine de l'agriculture et de l'agroforesterie, permettant la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, en soutien aux offres touristiques (agro-tourisme, vente de produits).
- 2.1.2 Identification avec de petits entrepreneurs et fournisseurs de services, de formes innovantes de tourisme à la fois génératrices de revenus et respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (par exemple éco et agrotourisme, tourisme culturel, sportif, de découverte, de vision, scientifique ...).
- 2.1.3 Développement de contenu de formations sur les technologies respectueuses de l'environnement dans des domaines d'infrastructure touristique (ex. construction avec des blocs de terre stabilisée comprimée, approvisionnement énergétique) et développement/promotion de chaînes d'approvisionnement local des produits et services touristiques durables. Ceci contribuera à la création d'emplois verts et des revenus, tout en créant des incitations à protéger l'environnement et les écosystèmes fragiles.

Dans le cas de ces activités, les consultations garantiront une participation active des femmes et des jeunes afin d'identifier de nouvelles formes de tourisme qui contribuent à leur autonomisation économique. En particulier, dans le cas des femmes, les barrières socioculturelles qui pourraient potentiellement empêcher leur participation active à ces nouvelles opportunités dans le secteur du tourisme seront identifiées et traitées.

Activités liées au produit 2.2 :

- 2.2.1 Appui à la formation professionnelle des acteurs du tourisme dans les domaines de l'hôtellerie, du guidage, de la gestion, et des langues, en tenant compte de la participation des femmes à celles-ci (plus de 50 % femmes). Cette formation comprendra des questions liées à la promotion de l'égalité des sexes et à la sensibilisation à la lutte contre l'exploitation sexuelle et le harcèlement, entre autres questions. Aussi, il abordera les principes directeurs relatifs au secteur privé et aux droits humains.
- 2.2.2 Formation aux méthodes de construction d'infrastructures touristiques durables et adaptées aux besoins des personnes handicapées par la mise en œuvre d'un projet pilote.
- 2.2.3 Conclusion de partenariats Sud-Sud dans le domaine de la formation au tourisme.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Les scénarios climatiques pour STP prédisent une augmentation de la température de 0,8-2,4 degré sur les 35 prochaines années. Les tendances attendues des précipitations sont moins évidentes mais le régime pluviométrique attendu sera certainement plus erratique. Les risques climatiques paraissent relativement plus importants à Principe. Ces changements impacteront le rendement agricole. Aussi, la planification de l'utilisation des terres et les pratiques agricoles durables et l'agroforesterie atténueront ces impacts, en particulier grâce à une couverture améliorée des terres et l'amélioration de la structure du sol.

Les activités agricoles et agroforestières qui seront promues devront suivre des approches durables selon des normes claires concernant l'utilisation des intrants chimiques (engrais, pesticides, herbicides) et l'usage du labour.

Cela inclura également le respect de la planification de l'usage des terres pour éviter la déforestation et dégradation des forêts, et des normes associées (biodiversité, connectivité, etc.).

Tous ces aspects s'ancrent dans la CDN de STP qui prévoit la promotion d'une agriculture sans labour à travers le développement de l'irrigation agricole et de l'agroforesterie, la régularisation du foncier agricole, l'utilisation de plantes de couverture, ainsi que la formation et la sensibilisation des acteurs de l'agriculture sur l'utilisation des bonnes pratiques agricoles; cette CDN visant sur le moyen terme à : a) réduire l'utilisation des engrais azotés b) réduire l'exploitation illégale des forêts, c) renforcer la résilience des populations côtières (diversification des moyens d'existence).

L'action atténue également les risques en introduisant des normes et des codes de conduite pour le tourisme durable, en développant des produits et des expériences respectueuses de l'environnement et en contribuant à la protection de l'environnement par la création d'incitations économiques (par exemple, l'écotourisme et les autres formes de tourisme). Il aidera les entreprises du secteur touristique à optimiser l'utilisation des ressources et à respecter les meilleures normes environnementales. Il encouragera également les technologies respectueuses de l'environnement dans les différents domaines connexes comme la construction (ex. construction avec des blocs de terre stabilisée comprimée, approvisionnement énergétique). Les liens en amont augmenteront l'efficacité de la chaîne de valeur et l'approvisionnement local des produits. L'accent mis sur les produits et services touristiques durables permettra de créer des emplois verts et des revenus pour les communautés, tout en créant des incitations à protéger l'environnement et les écosystèmes fragiles.

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage d'EES a conclu qu'une EES ne devait pas être entreprise et que les principaux aspects liés à l'environnement et au climat doivent être pris en compte au cours de la conception.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire a classé l'action en tant que catégorie B ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en compte au cours de la conception.

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (CRA) (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des risques climatiques a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire). Les éventuels risques seront abordés lors de la conception.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Cette action porte la mention G1, et ce conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, au « Gender Annual Plan III », et au « Country Level Implementation Plan Sao Tomé-et-Principe 2021-2025 ». En particulier, l'action contribue aux domaines thématiques suivants du Plan d'action III pour l'égalité des sexes genres : promotion des droits économiques et sociaux et autonomisation des filles et des femmes ; Relever les défis et saisir les opportunités offertes par la transition verte et le numérique transformation. Il contribue aussi au Plan d'action pour la jeunesse 2022-2027 (Youth Action Plan) de l'UE, visant à promouvoir une participation et une autonomisation significatives des jeunes, plus particulièrement des filles et des jeunes femmes, dans les actions extérieures de l'UE pour le développement durable, l'égalité et la paix.

Cela implique que la prise en compte de l'aspect genre est crucial au niveau du ciblage des parties prenantes, ainsi que l'utilisation d'une approche basée sur les droits. La sensibilisation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sera renforcée en promouvant les thèmes de parité hommes-femmes dans les groupes cibles et dans les groupes bénéficiaires responsables de la mise en œuvre du projet. L'action facilitera également l'intégration des expériences et des préoccupations des femmes dans la conception et l'exécution d'initiatives clés par le biais d'une consultation et d'une planification inclusives. Les processus de prise de décision s'appuieront également sur une analyse des questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Les indicateurs seront désagrégés par sexe.

Droits humains

L'amélioration du système général de gouvernance par la facilitation du dialogue entre les acteurs concernés, les partenariats, l'inclusion, et la gestion communautaire sont entre autres les principes directeurs de cette action et des éléments obligés d'une gestion intégrée de paysage, et ce dans le respect d'une approche basée sur les droits.

La conservation des écosystèmes et le développement durable sont de plus en plus considérés comme une contribution à la sécurité et aux droits des peuples, en particulier en ce qui concerne les droits des communautés

locales sur les ressources naturelles. L'implication inclusive des populations locales et les bénéfices pour ces dernières sera un des critères essentiels utilisés pour la planification des interventions. En réalisant toutes les activités cibles et en collaborant avec d'autres partenaires, les partenaires devront suivre les pratiques de bonne gouvernance en matière de conservation à savoir la transparence, la légitimité, la responsabilité, l'inclusion, l'équité, la connectivité et la résilience. Enfin, le droit à l'alimentation sera également pris en considération tout au long de l'action en tenant compte des interrelations entre la sécurité alimentaire, la gestion des écosystèmes et le changement climatique. De même, lors des activités avec le secteur privé, les principes directeurs relatifs au secteur privé et aux droits humains seront abordés.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Néanmoins, l'action promouvra une approche inclusive à l'égard des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la communication et tous les aspects participatifs du cycle de gestion.

Réduction des inégalités

Lors de la planification des activités de développement vert (produit 2.1) et la sélection des candidats pour la formation (produit 2.2), une stratégie d'engagement des parties prenantes doit être adoptée qui laisse une marge suffisante pour l'accès des groupes marginalisés à la prise de décision et à la participation des activités du projet. Un tiers de la population de São Tomé e Príncipe vit en dessous du seuil de pauvreté internationale de 1,90 USD par jour, et plus des deux tiers de la population est pauvre, selon les critères de la Banque mondiale de 3,20 USD par jour. Les zones urbaines et les districts du sud tels que Caué et Lembá sont particulièrement vulnérables. La pauvreté est plus répandue parmi les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes. Les coûts de vie élevés repoussent le seuil des moyens de subsistance durables et augmentent les inégalités. Il est donc essentiel d'assurer que les activités contribueront aux opportunités d'emploi de cette partie de la population et à la génération de revenus (touristiques).

En outre, le tourisme paraît souvent creuser l'écart entre les riches et les pauvres, car le tourisme augmente le niveau des prix de la vie tout en ne profitant qu'à ceux qui ont les compétences et les ressources nécessaires pour travailler dans le secteur avec un bon revenu. Pour cette raison, l'accessibilité à l'éducation pour les groupes à faible revenu est cruciale. L'action devrait cibler ces groupes.

Démocratie

La participation démocratique à la formulation et au développement des stratégies, plans et initiatives, notamment au niveau local, est un élément clé pour s'assurer que les besoins de tous les acteurs concernés ont été pris en compte. L'approche utilisée pour la participation sera de faire en sorte que les personnes en situation vulnérable, les minorités, les femmes et les filles contribuent au développement et à la préparation des activités.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

A cause de l'histoire démographique, les structures de pouvoir social au niveau des communautés sont faibles et peu claires, compliquant la prise de décisions partagée et l'engagement des parties prenantes aux activités. Il est important de se concentrer à la fois sur les ménages et sur des communautés entières. L'abus d'alcool peut compliquer les interactions dans le cadre de la planification et de mise en œuvre des activités.

Réduction des risques de catastrophes

La dégradation et la perte des paysages et de la biodiversité sont étroitement liés aux effets du changement climatique et des catastrophes qui en découlent (sécheresses, inondations, érosion, etc.). L'action veut contribuer au développement de la capacité des communautés à atténuer les effets des catastrophes résultant du changement climatique par l'adoption d'approches d'utilisation des terres et la promotion d'emplois alternatifs créés par l'éco/agro tourisme.

Autres considérations, le cas échéant

N/A

3.4 Risques et leçons tirées

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
La communication et l'information	Risques politiques	Faible	Faible	Implication des parties gouvernementales dans le comité de pilotage Ciblage du gouvernement dans le plan de communication
Environnement externe	Réduction des flux de touristes internationaux en raison de facteurs exogènes	Faible	Faible	Développement d'un marché touristique intérieur et régional Développement d'autres activités économiques alternatives
Planification, processus et systèmes	Le développement du tourisme peut exercer une pression additionnelle sur la biodiversité	Moyenne	Moyen	Application stricte des instruments de gestion environnementale et évaluation minutieuse des informations sur les risques environnementaux et sociaux. L'axe 1 de cette action atténue le risque d'un développement touristique qui pourrait ne pas être respectueux de l'environnement et de la biodiversité.
Planification, processus et systèmes	Le cadre actuel de gouvernance environnementale et de gestion du territoire ne maîtrise pas les risques liés au développement et aux changements climatiques	Moyenne	Haute	Engager un dialogue avec le Gouvernement pour l'utilisation des outils de gestion de l'environnement déjà disponibles, tels que le plan d'occupation des sols élaboré mais non ratifié ainsi que les dispositifs de gestion et de suivi existants pour la planification des activités du projet.
Planification, processus et systèmes	L'analyse du secteur du tourisme et de nouvelles opportunités innovantes pour un développement économique plus inclusif ne prend pas suffisamment en compte les questions de genre et de droits humains	Moyenne	Haute	Participation active des femmes et des jeunes dans les différents espaces de concertation et d'échange ainsi qu'une plus grande connaissance de la part des institutions et du secteur privé des répercussions du point de vue du genre et des droits humains de l'expansion des nouvelles opportunités dans le secteur du tourisme.

La communication et l'information	Sentiment de marginalisation au niveau des autorités de l'île de São Tomé par rapport à la mise en œuvre par des ONG	Moyenne	Faible	Engagement intensif des autorités au niveau du pilotage politique et stratégique de l'action
-----------------------------------	--	---------	--------	--

Enseignements tirés :

Les expériences d'interventions de projets du passé ont montré que le ciblage des activités par des coopératives et des associations de producteurs pose souvent de nombreux problèmes de collaboration interne qui fragilise cette approche. Comme, dans la société diversifiée de São Tomé e Príncipe, les liens familiaux jouent un rôle important et il est donc préférable de concentrer la promotion des interventions sur les familles et les communautés. Les activités pourront être menées avec des collectifs (groupements de producteurs, associations) déjà existants qui sont professionnels et parfaitement structurés.

L'évaluation à mi-parcours du programme régional ECOFAC 6 sur la partie STP a relevé un sentiment de marginalisation au niveau des autorités de l'île de São Tomé par rapport à la mise en œuvre des projets menés par les ONG. Ce sentiment n'a pas été observé au niveau des autorités de l'île de Príncipe. La mission a recommandé l'intensification de l'engagement des autorités et une explication du rôle de la coopération aux autorités concernées. Cela devra être complété par un engagement intensif des autorités au niveau du pilotage politique et stratégique de l'action.

3.5 Logique d'intervention

Comme détaillé en 2.2 (analyse des problèmes), STP est un pays pauvre (65% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté), à la fois dépendant d'importations alimentaires et pratiquant majoritairement une agriculture de subsistance, et enfin souffrant déjà des conséquences du changement climatique.

Conscient de ces défis, le Gouvernement de STP priorise la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique [produit 1 de cette action] ainsi que le développement du tourisme. Les faiblesses du secteur touristique identifiées par le Gouvernement (cf. supra 2.2) sont autant de points d'entrée pour notre action : par exemple la « qualité de l'offre touristique » [produit 2.1] et le manque de « qualification des ressources humaines » [produit 2.2].

L'objectif général de l'action « Transition Verte à São Tomé e Príncipe » est donc la relance du tourisme comme moteur de croissance/revenus et de création d'emplois verts, décents et inclusifs. L'objectif spécifique consiste à promouvoir cette approche en intégrant protection de l'environnement et développement des chaînes de valeur durables, inclusives et sensibles au genre.

Les entités de mise en œuvre (cf. 4.4.1) assureront le lien entre les acteurs étatiques identifiés dans l'analyse des problèmes (qu'ils relèvent des sphères environnementales, entrepreneuriales ou éducatives), les acteurs privés (réseau d'incubateurs) et les communautés, à la fois acteur et bénéficiaires de leur propre développement.

Le renforcement des capacités humaines objet du produit [2.2] n'a de sens que s'il s'ancre sur ou est au service d'une offre touristique clairement établie [2.1] et respectueuse de la vision de transition verte et inclusive du Gouvernement, vision partagée par tous [1]. Réciproquement l'offre touristique et la préservation de l'environnement et de la biodiversité ne peuvent se développer que si tous les acteurs de STP sont informés et formés. Les activités proposées ne peuvent donc contribuer aux objectifs de cette action que si elles sont menées de front et en synergie. Les entités de mise en œuvre sont la cheville ouvrière de cette mise en cohérence des 3 produits de l'action :

[1] renforcement de l'appareil réglementaire et des systèmes de gestion des ressources naturelles : les pierres angulaires de la conservation sont la sensibilisation des utilisateurs des ressources naturelles, une gestion rationnelle des parcs naturels, des forêts à HVC et de leurs périphéries y inclus une surveillance efficace de ces zones. Les mesures de conservation renforceront les habitats pour les espèces biologiques phares qui constituent des éléments cruciaux de la résilience environnementale et de la valeur d'attraction pour le tourisme. Une bonne collaboration entre

les autorités et les parties non-gouvernementales sera cruciale pour le développement du cadre institutionnel et réglementaire (réglementation, mode de gestion des forêts HVC, capacités, financement, promotion des droits humains et l'égalité des sexes), ainsi que pour le renforcement du régime de conservation. Les structures de surveillance réalisées sous les projets GEF et ECOFAC par le passé peuvent s'avérer utiles pour le renforcement de la protection du paysage et de la biodiversité. Les forêts HVC ont déjà été identifiées sous ces mêmes projets.

[2.1] développement d'une offre touristique durable, inclusive et responsable créatrice d'emplois verts et décents : l'offre touristique est un exercice qui bénéficiera d'ONG expérimentées capable de trouver un équilibre entre demande touristique mondiale et spécificités locales de l'offre (potentielle) de services touristiques (capital humain et capital naturel touristique de STP). Deux types d'acteurs ont été identifiés pour permettre une offre la plus plastique possible : d'une part **[2.1.1]** petits producteurs/paysans/pêcheurs (hommes et femmes dans toute leur diversité) (ex : tourisme à la ferme) et d'autre part **[2.1.2]** petits entrepreneurs (hommes et femmes dans toute leur diversité) pour des formes innovantes de tourisme (ex : tourisme sportif).

[2.2] appui à une formation professionnelle des acteurs privés dans le secteur du tourisme : La formation et le renforcement des capacités **[2.2.1]** (compétences linguistiques (anglais, français), services touristiques, connaissances des cultures des pays d'origine des touristes, connaissance de la culture et de la biodiversité de São Tomé et Príncipe, administration et gestion des entreprises, maîtrise des outils numériques, droits humains et égalité de genre (y compris la sensibilisation à la lutte contre l'exploitation sexuelle et le harcèlement) seront développés en utilisant les offres de formation de l'Ecole nationale de tourisme créée avec l'appui de la Banque Mondiale et le développement de partenariats sud-sud avec des institutions de formation d'écotourisme et d'autres centres d'expertise dans ce domaine **[2.2.3]**. Une formation **[2.2.2]** aux méthodes de construction d'infrastructures touristiques durables et inclusives permettra de doter ce projet d'un *flagship* tangible.

Enfin deux points sont intégrés (*mainstreaming*) dans cette action (transition digitale et lutte contre les inégalités). L'appui à la formation professionnelle vise l'acquisition de connaissances en gestion, notamment des outils digitaux (qu'il s'agisse des compétences de bases ou du développement de plateformes numériques d'offres touristiques attrayantes), en ciblant particulièrement les femmes et les jeunes. Les formations seront adaptées aux caractéristiques socio-économiques des zones ciblées. Cette action contribue essentiellement à la réduction des inégalités en promouvant un tourisme générateur de revenus pour les paysans ou les pêcheurs à égalité entre les femmes et les hommes. Le choix de l'éco-agro-tourisme est le garant d'un tourisme où les populations en besoin de génération de revenus sont au cœur de l'offre touristique et pas seulement employées par celle-ci.

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention. Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade du contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action. Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaine de résultats (@) : (maximum 10)	Indicateurs (@) : (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	relance du tourisme comme moteur de croissance et de création d'emplois	1. Nombre de touristes par an (<i>désagrégé par sexe et âge</i>) 2. Nombre d'emplois verts créés par le projet <i>** (total et désagrégé par sexe et âge)</i>	1. 26 000 (2022) 2. 0 (2023)	1. 50 000 (2028) 2. au moins 100 (2028) dont 30% de femmes	1. Statistiques DGT ou hôtels sélectionnés 2. Rapport d'avancement des activités	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	Une approche intégrée pour la protection de l'environnement et le développement des chaînes de valeur durables est promue.	1 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions appuyées par l'UE visant à accroître leur production durable et leur accès au marché du tourisme <i>** (total et désagrégé par sexe et âge)</i> 2. Superficie des forêts HVC créée et conservée (ha, km2, par île) <i>**</i> 3. Forest Bird Abundance Index (FBAI)	1 : 0 (2023) 2 : 0 (2023) 3 : 0.66 (2020)	1 À établir dont 30% de femmes 2 À établir 3 Indicateur inchangé ou amélioré (2028)	1 Rapport d'avancement des activités 2 Cartographie 3 Résultats des dénombrements annuels	

<p>Produit 1</p>	<p>L'appareil réglementaire et les systèmes de gestion des ressources naturelles pour le renforcement de la protection de l'environnement et de la biodiversité sont consolidés</p>	<p>1.1 Nombre de plans de gestion des forêts HCV partagés avec les acteurs du tourisme (y inclus les centres de formation) 1.2 Intensité de la surveillance des zones périphériques des aires protégées (personnes jours <i>désagrégé par sexe et âge, par île</i>)</p>	<p>à déterminer lors de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>à déterminer lors de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>1.1 données SMART 1.2 Données SMART et cartographie</p>	
<p>Produit 2.1</p>	<p>Développement d'une offre touristique durable et responsable créatrice d'emplois verts et décents pour les communautés des aires protégées et de leurs zones périphériques,</p>	<p>2.1.1 Nombre de petits producteurs impliqués dans le développement d'offres touristiques favorables aux chaînes de valeur durable (N, par sexe et âge, par île)** <i>désagrégé selon la catégorie de pauvreté du ménage utilisée par la Banque mondiale (CPIA 2021) de USD1.90/jour</i> 2.1.2 Nombre de petits entrepreneurs impliqués dans le développement de formes innovantes de tourisme à la fois génératrices de revenu et respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (<i>désagrégé par sexe et âge du responsable</i>)** <i>désagrégé selon la catégorie de pauvreté du ménage utilisée par la Banque mondiale (CPIA 2021) de USD1.90/jour</i> Mesure dans laquelle les femmes et les jeunes ont un accès accru aux emplois à prédominance masculine dans le secteur touristique (en particulier dans les formes plus innovantes de tourisme)</p>	<p>0 ou en cas d'expériences similaires préexistantes à ce projet, à déterminer lors de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>à déterminer lors de la mise en œuvre de l'action dont X% de femmes</p>	<p>2.1.1 Rapport d'avancement des activités 2.1.2 Rapport d'avancement des activités <i>Désagrégation : un statisticien devra appuyer l'équipe du projet pour juger via un questionnaire de la classification des producteurs/entrepreneurs impliqués. D'après le CPIA 2021, 35.6% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.</i> <i>Un niveau de désagrégation sera appliqué au moins par sexe et par âge, et dans les cas où cela est possible également par handicap</i></p>	<p>Engagement communauté Marchés disponibles et accessibles</p>
<p>Produit 2.2</p>	<p>La formation professionnelle est assurée en répondant aux besoins du secteur touristique durable</p>	<p>2.2.1 Nombre des personnes formées (total, (<i>désagrégé par sexe, âge et par île</i>)** <i>désagrégé selon la catégorie de pauvreté du ménage utilisée par la Banque</i></p>	<p>0 ou en cas d'expériences similaires préexistantes à ce projet à déterminer</p>	<p>à déterminer lors de la mise en œuvre de</p>	<p>2.2.1 Rapport d'activités 2.2.2 Suivi proactif des stagiaires après formation</p>	

		<p><i>mondiale (CPIA 2021) de USD1.90/jour</i></p> <p>2.2.2 Nombre de personnes embauchées dans le secteur touristique après la formation financé par l'action (total, (désagrégé par sexe, âge et par île)** <i>désagrégé selon la catégorie de pauvreté du ménage utilisée par la Banque mondiale (CPIA 2021) de USD1.90/jour</i></p> <p>2.2.3. Nombre d'acteurs concernés (entreprises du secteur privé, ministères, etc.) influencés pour adopter des processus visant à améliorer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes/ à supprimer les obstacles à l'accès au secteur touristique (indicateur adapté du PAG III)</p> <p>2.2.4 Nombre de partenariats sud-sud contractés dans le domaine de la formation au tourisme.</p>	lors de la mise en œuvre de l'action	l'action (au moins 50% de femmes)	<p><i>Désagrégation : un statisticien devrait appuyer l'équipe du projet pour juger via un questionnaire de la classification des producteurs/entrepreneurs impliqués</i></p> <p>2.2.3 Rapport d'activités</p> <p>2.2.4 Rapport d'activités</p>	
--	--	--	--------------------------------------	-----------------------------------	---	--

** Indicateurs basés sur GERF

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République Démocratique de São Tomé e Príncipe.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de conclusion de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Implementation of the Budget Support Component

S.O.

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions : (Gestion directe)

a) Objet de la (des) subvention(s) :

Mise en œuvre des activités prévues pour atteindre l'objectif spécifique qui vise à « promouvoir une approche intégrée pour la protection de l'environnement et le développement des chaînes de valeur durables, inclusives et sensible au genre ».

b) Type de demandeurs visés

ONGs expérimentées couvrant les questions d'environnement et de formation. Les compétences requises couvrent la surveillance des forêts et de la biodiversité, la mobilisation et l'accompagnement des populations dans le cadre des activités d'éco-agro tourisme et de construction durable.

La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères suivants : i) expérience couvrant les questions d'environnement et de formation, ii) compétences couvrant la surveillance des forêts et de la biodiversité, la mobilisation et l'accompagnement des populations dans le cadre des activités d'éco-agro tourisme et de construction durable.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalité de mise en œuvre cf. section 4.4	
Subvention (gestion directe) – cf. section 4.4.1	3 500 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	50 000
Provision pour dépenses imprévues	0
Total	3 550 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union Européenne, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

La structure organisationnelle comprendra :

Le Ministère chef de file sera le Ministère en charge du tourisme. Il a pour rôle d'assurer que les dispositions de la convention de financement et les réglementations en vigueur à STP et les autres textes de référence soient respectés.

Le comité de pilotage (CP) supervise et approuve l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Ce comité sera co-présidé par le Ministère chef de file et l'UE qui déterminent la composition du CP. Le CP se réunira une fois par an au minimum, après la réception des rapports annuels des différents partenaires de mise en œuvre afin d'assurer la coordination. Le CP doit inclure des représentants d'au moins tous les ministères concernés par l'action, ainsi que ceux du secteur privé et de la société civile pertinents.

La responsabilité de la **mise en œuvre de l'action** sera assurée par le bénéficiaire de la subvention, en lien avec la Délégation de l'UE en collaboration avec les institutions et organisations partenaires.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi

indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Pour mesurer les impacts et résultats attribuables à l'action, une méthodologie pour l'évaluation des indicateurs définis dans le cadre de résultats de l'action sera élaborée par le demandeur. La méthodologie est alignée sur les activités de suivi en cours sur les projets mis en œuvre par d'autres acteurs (Gouvernement et ONG) pour assurer la cohérence avec les initiatives en cours à São Tomé e Príncipe. La situation de référence de chaque résultat sera établie au démarrage de la mise en œuvre du projet par le demandeur et la réactualisation des valeurs des indicateurs sera faite annuellement. Les données de suivi des indicateurs seront partagées avec les partenaires. De même, tous les suivis et rapports doivent évaluer comment l'action tient compte du principe d'égalité des sexes, de l'approche fondée sur les droits de l'homme et des droits des personnes handicapées, y compris l'inclusion et la diversité. Les indicateurs doivent être ventilés au moins par sexe, âge et handicap.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale pourront être effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, analyser la performance des acteurs, capitaliser des expériences et ajuster l'orientation de certaines actions. L'évaluation finale ou ex post sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision de politiques).

Toutes les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins deux mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Un ou plusieurs marchés de services d'audit/vérification peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

Conformément au document «Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE restent une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. L'identification du niveau de l'intervention primaire permettra de : Articuler les Actions ou les Contrats selon une chaîne de résultats attendus en leur permettant ainsi d'assurer un suivi et un rapport efficaces des performances ; Différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats directs de développement rapportables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations) ; Avoir une cartographie complète et exhaustive de toutes les Actions et Contrats porteurs de résultats. Les interventions primaires sont identifiées lors de la conception de chaque action par le service responsable (Délégation ou Unité opérationnelle du Siège).

Le niveau d'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas un amendement du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme :

Niveau Contrat		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel	Subvention (gestion directe) cf section 4.4.1